



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/345
21 août 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
Points 63 d) et e) de l'ordre du jour
provisoire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Conseil consultatif pour les questions de désarmement

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement relatif aux activités de l'Institut (voir annexe I) et le rapport du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui fait office de Conseil d'administration de l'Institut (voir annexe II).

* A/47/150.

ANNEXE I

Rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche
 sur le désarmement relatif aux activités de l'Institut

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 5	4
II. ORGANISATION ET METHODES DE TRAVAIL	6 - 10	5
III. ACTIVITES EN COURS	11 - 20	6
A. <u>Lettre</u> de l'UNIDIR	11 - 13	6
B. Programme de bourses et stages	14 - 15	6
C. Conceptions nationales de la sécurité	16 - 18	6
D. Base de données informatisée pour l'information et la documentation	19 - 20	7
IV. PROJETS ACHEVES	21 - 30	8
A. Désarmement : problèmes relatifs à l'espace ..	21	8
B. Aspects non militaires de la sécurité	22	8
C. Série de conférences publiques à l'occasion du dixième anniversaire de l'UNIDIR	23	8
D. La sécurité européenne dans les années 90 - Europe du Sud-Est	24	8
E. Conférence des instituts d'Amérique latine et des Caraïbes	25	9
F. La vérification et le désarmement	26	9
G. Questions intéressant le droit international, le désarmement et la sécurité	27	9
H. Approches régionales du désarmement, de la sécurité et de la stabilité	28	10
I. Conférence des instituts de l'Asie et du Pacifique	29	10

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
J. Questions relatives au désarmement nucléaire ..	30	10
V. PUBLICATIONS	31 - 33	10
VI. PROJETS EN COURS	34 - 45	12
A. Mesures de confiance pour la sécurité maritime	34	12
B. Questions intéressant le droit international, le désarmement et la sécurité	35	13
C. Aspects économiques du désarmement	36 - 39	13
D. La vérification et le désarmement	40	14
E. Armes chimiques	41	14
F. Doctrines stratégiques	42	15
G. Questions intéressant la sécurité internationale	43	15
H. Désarmement : problèmes relatifs à l'espace ..	44	15
I. Non-prolifération des technologies militaires	45	16
VII. RELATIONS EXTERIEURES	46 - 47	16
VIII. CONCLUSION	48 - 50	16

I. INTRODUCTION

1. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui existe depuis le 1er octobre 1980, est un organisme autonome créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/83 M du 11 décembre 1979 dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, aux fins d'effectuer des recherches indépendantes sur le désarmement et les questions connexes, de sécurité internationale en particulier, et travaillant en liaison étroite avec le Bureau des affaires de désarmement.

2. Le statut de l'Institut a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 39/148 H du 17 décembre 1984.

3. Le statut prévoit que l'Institut travaille sur la base des dispositions du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, première session extraordinaire consacrée au désarmement (résolution S-10/2 de l'Assemblée en date du 30 juin 1978), et que ses travaux ont pour objet :

a) De fournir à la communauté internationale des données plus diversifiées et plus complètes sur les problèmes relatifs à la sécurité internationale, à la course aux armements et au désarmement dans tous les domaines, et en particulier dans le domaine nucléaire, afin de faciliter les progrès, par la voie de négociations, vers une sécurité accrue pour tous les Etats et vers le développement économique et social de tous les peuples;

b) De permettre à tous les Etats de participer en connaissance de cause aux efforts de désarmement;

c) De faciliter les négociations en cours sur le désarmement et les efforts suivis qui sont déployés en vue d'assurer une plus grande sécurité internationale à des niveaux progressivement inférieurs d'armements, nucléaires en particulier, par des études et des analyses objectives et concrètes;

d) D'entreprendre, dans le domaine du désarmement, des recherches plus approfondies, davantage axées sur l'avenir et à long terme, qui aident à mieux comprendre les problèmes qui se posent, et d'encourager des initiatives pour de nouvelles négociations.

4. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale en application du paragraphe 6 de sa résolution 39/148 H et du paragraphe 6 de sa résolution 45/62 G du 4 décembre 1990, par lesquelles elle a invité le Directeur de l'Institut à lui faire rapport chaque année sur les activités de ce dernier a/. Le présent rapport porte sur la période allant du mois de juillet 1991 au mois de juin 1992.

5. Les activités du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui fait office de Conseil d'administration de l'Institut, font l'objet d'un rapport séparé (voir annexe II au présent document).

II. ORGANISATION ET METHODES DE TRAVAIL

6. L'Institut a un personnel très peu nombreux qui comprend actuellement un directeur, un directeur adjoint et deux agents des services généraux. Pour la réalisation des projets inscrits à son programme de recherche, il a surtout recours à des engagements à court terme. Cette méthode de recrutement, qui est adaptée au programme de recherche et conçue en fonction des projets, permet de s'assurer et d'utiliser les services de spécialistes réputés venant aussi bien du système des Nations Unies que de l'extérieur. Elle a aussi aidé l'Institut à encourager le multilatéralisme dans ses recherches en développant ses relations et en multipliant les contacts avec d'autres instituts et des experts indépendants de différentes régions du monde. Les ressources des services de l'ONU sont pleinement mises à profit pour assurer la coordination, l'économie et la rentabilité.

7. Dans le cadre de son programme de recherche approuvé, et pour en assurer l'application, l'Institut loue les services d'experts indépendants ou d'organismes de recherche, ou établit avec eux des relations de collaboration. Il se met en rapport avec les personnes qu'il juge qualifiées pour participer à ses différents projets de recherche, délimite le cadre de la recherche et examine ensuite le travail de l'auteur avant sa mise au point définitive, sa publication et sa diffusion. Des groupes composés de personnalités connues pour leur compétence et leur expérience peuvent être constitués pour la conduite de projets de recherche afin qu'ils soient réalisés suivant une démarche pluridisciplinaire et tiennent compte des différents courants de pensée.

8. La procédure suivie pour l'élaborer et la mettre au point est exposée dans chacune des études publiées par l'Institut pour faire comprendre au lecteur que, même si elle a été effectuée dans le cadre du programme de l'Institut et à son initiative, seul l'auteur est responsable de son contenu. Néanmoins, sans prendre parti sur les points de vue exprimés par les auteurs, l'Institut garde la responsabilité de la décision de publier et diffuser les divers travaux.

9. Les contributions volontaires d'Etats et d'organismes publics et privés assurent l'essentiel du financement des activités de l'Institut. Une subvention au titre du coût des postes du Directeur et du personnel est imputée au budget ordinaire de l'ONU, conformément aux dispositions du statut de l'Institut.

10. Au cours de la période considérée, les pays et institutions ci-après ont annoncé ou versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale de l'Institut, qui sont utilisées pour financer son programme de travail pour 1992 : Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Chypre, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Inde, Indonésie, Iran, Malte, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Sri Lanka, Suède, Suisse, l'Institut canadien pour la paix et la sécurité

internationales, la Fondation Ford et l'Association du Fonds international pour la paix (Moscou). L'UNIDIR saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude à ces pays et institutions pour leurs contributions.

III. ACTIVITES EN COURS

A. Lettre de l'UNIDIR

11. La publication de la Lettre de l'UNIDIR s'est poursuivie comme moyen de maintenir et de développer la coopération entre les instituts de recherche oeuvrant dans le domaine du désarmement, de la sécurité internationale et autres domaines connexes, et comme source d'information.

12. Trois numéros ont été publiés durant la période considérée. Les questions examinées portaient sur les questions navales et maritimes (No 3, septembre 1991), les questions bilatérales Etats-Unis-URSS (No 4, décembre 1991) et la Conférence du désarmement (No 1, avril 1992). La Lettre de décembre 1991 contenait un supplément pour commémorer le dixième anniversaire de l'UNIDIR où apparaissait le texte des conférences publiques données à cette occasion.

13. Les trois autres numéros pour 1992 seront consacrés aux aspects écologiques du désarmement, aux aspects économiques du désarmement et à la Convention sur les armes chimiques si celle-ci est achevée avant la fin de l'année.

B. Programme de bourses et stages

14. Le programme ordinaire de bourses de l'Institut permet à des chercheurs de pays en développement d'entreprendre des recherches sur le désarmement à l'Institut. Les boursiers de recherche ont continué, par leurs travaux, à apporter une contribution importante. En 1992, l'Institut a accueilli comme boursiers de recherche M. Mir Jafar Ghaemieh (République islamique d'Iran), M. Solomon M. Nkiwane (Zimbabwe) et M. Miguel Angel Guerrero Lechon (Mexique). Une contribution spéciale de la Finlande a permis d'étendre le programme et d'accueillir également M. Kliava Ilgvars (Lettonie) comme boursier de recherche.

15. L'Institut a également accueilli plusieurs stagiaires et chercheurs venus d'Allemagne, d'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de Finlande, de France, de Roumanie, de Sri Lanka et de Suisse.

C. Conceptions nationales de la sécurité

16. Le projet relatif aux conceptions nationales de la sécurité des Etats est depuis plusieurs années un élément permanent du programme de travail de l'Institut. L'intention initiale était de publier une série d'études concises, de 30 à 40 pages chacune, établies par des experts des divers Etats et présentant les traits fondamentaux de ces conceptions. Fidèle à ce mode de

présentation, l'Institut a publié des études relatives aux conceptions nationales de la sécurité des pays suivants : Yougoslavie, Belgique, Autriche, Union des Républiques socialistes soviétiques, Etats-Unis d'Amérique et Chine, par ordre chronologique.

17. Cette série, rédigée de manière systématique, peut faciliter dans une large mesure la compréhension des politiques nationales et permet de mieux apprécier le comportement particulier de chaque Etat dans un contexte plus général. Elle expliquerait aussi certaines des difficultés rencontrées dans le cours des négociations sur le désarmement. Un objectif commun au monde entier, comme le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, est adapté de diverses manières en fonction des diverses approches nationales en matière de sécurité, suivant la façon dont chaque Etat perçoit ses intérêts.

18. L'Institut a remanié et étoffé la présentation et la structure de ces monographies pour s'assurer qu'elles atteignent les objectifs du projet sans avoir un caractère exclusivement descriptif. Des études sur un certain nombre de pays sont en cours avec la collaboration d'auteurs qualifiés qui ont participé à un atelier organisé par l'Institut en 1989 afin d'échanger leurs vues sur les méthodes de recherche et les différentes manières dont ils conçoivent leur travail. Des études sur la Nouvelle-Zélande, l'Argentine et Sri Lanka ont été publiées dans cette série.

D. Base de données informatisée pour l'information
et la documentation

19. Un logiciel spécial destiné à une base de données sur les instituts de recherche a été mis au point par le service de la base de données informatisée pour l'information et la documentation en matière de désarmement. L'un des premiers produits de la base de données sur les instituts de recherche est la publication d'une version actualisée et refondue de la publication de l'UNIDIR intitulée "Repertory of Disarmament Research" (1982), qui contient des renseignements sur les activités (projets de recherche, publications, etc.) des instituts de recherche du monde entier. La base de données, qui est périodiquement mise à jour, est par ailleurs très précieuse à l'Institut dans le cadre des efforts qu'il fait pour entretenir et développer la coopération entre les instituts de recherche et elle permet d'avoir rapidement connaissance des activités en cours dans le domaine de la recherche sur le désarmement. Il est prévu, en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement, d'en étendre progressivement le champ pour qu'elle englobe aussi certaines des grandes questions liées à la limitation des armements et au désarmement. Ce projet sera réalisé par étapes : dans un premier temps, on rassemblera les informations bibliographiques, pour ensuite incorporer dans la base de données le texte même des accords et propositions en la matière. C'est la question de la vérification des accords de limitation des armements et de désarmement qui sera traitée en premier lieu, ce qui facilitera l'exécution du programme de recherche de l'UNIDIR dans ce domaine.

20. Le système a été conçu de façon à ce que l'extension susmentionnée de la base de données puisse se faire sans grands changements (c'est-à-dire modules logiciels plus nombreux et ordinateurs plus puissants) à la configuration du logiciel et du matériel. Il est en outre prévu d'organiser la recherche et l'extraction en direct des documents et autres informations.

IV. PROJETS ACHEVES

A. Désarmement : problèmes relatifs à l'espace

21. Il s'agit du troisième projet de recherche de l'Institut consacré à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il examine la coopération internationale dans le domaine des utilisations non militaires de l'espace et les incidences sur la sécurité internationale de certains problèmes tels que les risques écologiques, les techniques mixtes et l'utilisation des informations transmises par satellite. L'exécution du projet a été réalisée par un consultant de recherche assisté d'un groupe d'experts.

B. Aspects non militaires de la sécurité

22. Dans le cadre de ce programme, un projet de recherche en cours de publication est consacré à des aspects globaux, tels que les liens complexes qui existent entre des menaces militaires et des menaces non militaires à la sécurité et définit un modèle méthodologique des aspects non militaires de la sécurité, qui pourraient servir à l'évaluation normalisée et comparée des situations régionales.

C. Série de conférences publiques à l'occasion du dixième anniversaire de l'UNIDIR

23. A l'occasion du dixième anniversaire de l'Institut, une série de conférences a été donnée à Genève par diverses personnalités de premier plan, dont M. Javier Pérez de Cuéllar, alors Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Le texte de ces conférences a été publié par l'UNIDIR comme supplément à la lettre de l'UNIDIR de décembre 1991. En outre, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Institut a organisé à cette occasion une table ronde consacrée au thème "Le désarmement, le développement et l'environnement et les pays les moins avancés". Un document de recherche sur ce thème a été publié à l'intention de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en juin 1992.

D. La sécurité européenne dans les années 90 - Europe du Sud-Est

24. L'évolution des relations Est-Ouest et les mutations politiques que traverse l'Europe de l'Est ont radicalement modifié les paramètres des débats portant sur la sécurité européenne. Outre l'approche paneuropéenne de la sécurité, des approches sous-régionales sont également envisageables. Des

questions précises intéressant l'Europe du Sud-Est dans le contexte actuel de la sécurité européenne ont été examinées dans le cadre d'une conférence organisée en coopération avec la Fondation hellénique pour la défense et la politique étrangère. Cette conférence a bénéficié du concours de spécialistes et de responsables des pays de la région, ainsi que de la participation de certains spécialistes de pays extérieurs à la région.

E. Conférence des instituts d'Amérique latine et des Caraïbes

25. Afin de promouvoir la coopération entre les instituts de recherche, l'UNIDIR a organisé à l'intention des instituts se consacrant en Amérique latine et dans les Caraïbes à la recherche sur le désarmement, une conférence sur le sujet "Concepts de sécurité et de désarmement en Amérique latine et dans les Caraïbes et état de la recherche". Cette conférence s'est tenue les 2 et 3 décembre 1991 à Sao Paulo (Brésil) avec la coopération du Ministère des affaires étrangères et de l'Instituto de Estudos Avançados de l'Université de Sao Paulo. Ont participé à cette conférence des chercheurs, des experts et des universitaires de différents pays de la région et du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'un petit nombre de spécialistes extérieurs à la région. Les actes de la Conférence seront publiés comme étude.

F. La vérification et le désarmement

26. Ce programme a comporté deux activités :

a) Suivi d'un projet exécuté en 1989 et 1990 en vue d'élaborer une présentation des méthodes et pratiques concernant la vérification des traités et accords en vigueur. L'objectif de la phase II était de mettre au point le même type d'analyse systématique eu égard aux différentes propositions et négociations en la matière. Une étude a été publiée.

b) Achèvement d'un projet sur les techniques de pointe, la surveillance et la vérification des mesures de limitation des armements et de désarmement, qui aurait pour objet d'évaluer l'incidence des progrès techniques actuels ou prévisibles sur les mécanismes de vérification. Le travail de recherche a été partagé entre plusieurs consultants sélectionnés par l'Institut.

G. Questions intéressant le droit international,
le désarmement et la sécurité

27. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le droit international, l'étude des rapports entre le droit international et le désarmement s'impose. Celle des mesures unilatérales prises en faveur du désarmement et de la sécurité a été relativement négligée alors qu'il apparaît à présent que les mesures prises unilatéralement par les Etats peuvent jouer un rôle positif et concret. Avec le concours d'un petit nombre de spécialistes, un séminaire a été organisé en vue a) d'identifier les mesures

unilatérales à prendre en considération et b) d'en définir la nature et les conséquences juridiques, politiques et stratégiques. Une fois mis en forme, les résultats du séminaire seront publiés sous forme d'étude.

H. Approches régionales du désarmement, de la sécurité et de la stabilité

28. A la suite du rapprochement intervenu entre les Etats-Unis et l'ex-Union soviétique et de la détente internationale, l'attention s'est portée sur le désarmement et la sécurité au niveau régional. Ce projet de recherche à participation très ouverte aide à expliquer les rapports entre les approches régionales et universelles, à examiner les initiatives intéressant directement l'ensemble des Etats appartenant à certaines régions, à replacer le débat dans son contexte historique et géopolitique et à définir une convention régionale du désarmement et de la limitation des armements qui assurerait la sécurité et la stabilité de tous les Etats sur des bases équitables, compte tenu des caractéristiques propres à chaque région. Ce projet complète les travaux de l'Institut sur la sécurité des pays du tiers monde et la série consacrée aux conceptions nationales de la sécurité.

I. Conférence des instituts de l'Asie et du Pacifique

29. Avec la coopération du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine et de l'Association populaire chinoise pour la paix et le désarmement, l'UNIDIR a tenu du 23 au 25 mars 1991, à Beijing (Chine) sa Conférence des instituts de l'Asie et du Pacifique. Les débats ont porté sur les questions ci-après : a) Sécurité et désarmement en Asie et dans le Pacifique : évolution et perception; b) Sécurité et désarmement : perspectives dans les trois sous-régions - Asie du Nord-Est, Asie du Sud et Asie du Sud-Est et Pacifique; c) Sécurité et désarmement : perspectives et propositions; et d) Recherche, enseignement et coopération universitaire en Asie et dans le Pacifique en matière de sécurité et de désarmement. Plus de 40 experts, chercheurs et universitaires de divers pays de la région y ont pris part. Les actes de la Conférence seront publiés dans le courant de 1992.

J. Questions relatives au désarmement nucléaire

30. A la suite de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et en prévision de la conférence de reconduction du Traité qui se tiendra en 1995, ce projet vise à actualiser une étude antérieurement publiée par l'Institut sur la question du régime de non-prolifération nucléaire, compte tenu des faits nouveaux intervenus depuis. Il examine les questions qui détermineront vraisemblablement la période sur laquelle le Traité doit être reconduit et expose les arguments pour ou contre le Traité.

V. PUBLICATIONS

31. Les études réalisées par l'Institut sont publiées et largement diffusées; elles sont distribuées gratuitement aux missions diplomatiques et aux milieux

internationaux de la recherche et mises en vente à la Section des ventes de l'ONU et à d'autres points de vente. L'UNIDIR publie également les travaux de recherche de chercheurs de l'Institut portant sur son programme de travail. Ils sont diffusés de la même manière que les études. Le troisième volet du programme de publication de l'UNIDIR est la Lettre trimestrielle.

32. Aux termes d'accords conclus par l'Institut, certaines études sont maintenant publiées en anglais par des maisons d'édition et on peut les acheter par l'intermédiaire de leurs réseaux de points de vente ainsi que par l'intermédiaire de la Section des ventes de l'ONU. Un arrangement analogue a été négocié pour la publication des études en français.

33. Au cours de la période considérée, l'UNIDIR a fait paraître les publications suivantes :

Etudes :

a) The United Nations, Disarmament and Security: Evolution and Prospects, Jayanta Dhanapala (Dir. publ.), 1991, 156 p. (publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.91.0.13).

b) Nuclear Issues on the Agenda on the Conference on Disarmament, par Thomas Bernauer, novembre 1991, 109 p. (publication des Nations Unies, numéro de vente : GV. E.91.0.16).

c) Prevention of an Arms Race in Outer Space: A Guide to the Discussions in the Conference on Disarmament, par Pericles Gasparini Alves, 1991, 221 p. (publication des Nations Unies, numéro de vente : GV. E.91.0.17).

d) Disarmament Agreements and Negotiations - The Economic Dimension Serge Sur (Dir. publ.), 1991, 228 p. publié par l'UNIDIR par Dartmouth Publishing company (Royaume-Uni), ISBN 1 85521 257 9; publié en français sous le titre : Dimensions économiques des négociation et accords sur le désarmement, par Serge Sur (dir. publ.), novembre 1991, 212 p. (publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.F.91.0.18).

e) National Security Concepts of States: Argentina, par Julio C. Carasales, 1992, 131 p. (publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.92.0.9).

f) National Security Concepts of States: Sri Lanka, par Vernon Mendis, 1992, 205 p. (publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.92.0.12).

g) Verification of Disarmament or Limitation of Armaments: Instruments, Negotiations, proposals, par Serge Sur (Dir. publ.) 1992, 267 p. (publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.92.0.10) (prochainement en français).

h) La sécurité européenne dans les années 90 : Problèmes de l'Europe du Sud-Est. Actes de la Conférence de Rhodes, 6-7 septembre 1991, par Chantal de Jonge Oudraat (dir. publ.), 1992, 219 p., (publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E/F.92.0.14)

i) Economic Adjustments after the Cold War, Strategies for Conversion, par Michael Renner, 1992, 264 p., publié pour l'UNIDIR par Dartmouth Publishing Company (Royaume-Uni), ISBN 1 85521 259 5.

j) Military Industrialization and Economic Development - Theory and Historical Case Studies, par Raimo Vayrynen, 1992, 121 p. publié pour l'UNIDIR par Dartmouth Publishing Company (Royaume-Uni), ISBN 1 85521 286 2.

Travaux de recherche :

k) Disarmament, Environment, and Development and their Relevance to the Least Developed Countries, par Arthur H. Westing (dir. publ.) No 10, novembre 1991, 108 p. (publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.91.0.19).

l) The Implications of IAEA Inspection under Security Council Resolution 687, par Eric Chauvistre, No 11, mai 1991, 84 p. (publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.92.0.6).

m) La résolution 687 (3 avril 1991) du Conseil de sécurité dans l'affaire du Golfe : problèmes de rétablissement et de garantie de la paix, par Serge Sur, No 12, mars 1992, 90 p. (publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.F.92.0.8) (prochainement en anglais).

Lettres de l'UNIDIR :

n) Lettre de l'UNIDIR, vol. 4, No 3, septembre 1991, Naval and Maritime Issues/Questions navales et maritimes, 52 p.

o) Lettre de l'UNIDIR, vol. 4, No 4, décembre 1991, Bilateral US-USSR Relations/Relations bilatérales Etats-Unis-URSS, 52 p.

p) Lettre de l'UNIDIR, Special Issue, UNIDIR Tenth Anniversary 1980-1990/Numéro hors série, UNIDIR dixième anniversaire 1980-1990, 24 p.

q) Lettre de l'UNIDIR, vol. 5, No 1, avril 1992, The Conference on Disarmament/La Conférence du désarmement, 63 p.

VI. PROJETS EN COURS

A. Mesures de confiance pour la sécurité maritime

34. Ce projet de recherche porte exclusivement sur les mesures de confiance applicables à la sécurité maritime. Il analyse les accords en vigueur et

/...

l'état des négociations internationales sur la question et vise à établir les mesures de confiance qui pourraient être négociées dans un avenir prévisible et leurs rapports avec le droit de la mer et la limitation des armements et le désarmement. Il est tenu compte des résultats de deux séminaires organisés sur ce thème par le Bureau des affaires de désarmement au Danemark et en Bulgarie. La dernière réunion du Groupe d'experts chargés de ce projet s'est tenue en mai 1992 à Tunis, avec l'aimable coopération du Ministère tunisien de la défense.

B. Questions intéressant le droit international,
le désarmement et la sécurité

35. Deux nouveaux projets sont en cours de réalisation au titre de ce sous-programme :

a) Régimes de désarmement : enseignements des traités de paix et des traités de l'après-guerre conclus au XXe siècle. Le premier projet consistera à examiner la façon dont la question du désarmement a été abordée dans le cadre des traités de paix et des accords relatifs à la cessation d'hostilités. On procédera à une analyse systématique des clauses de ces traités relatives au désarmement et aux mécanismes de vérification, ainsi que des modalités de leur application, et de la pratique en la matière afin d'en tirer des leçons pour les négociations en cours et futures;

b) Traités de désarmement : respect et mise en application. Le second projet fait suite aux travaux de l'UNIDIR sur la vérification. On étudiera les cas où il pourrait être établi que les clauses d'un traité n'ont pas été respectées et on analysera les options offertes aux parties en pareille situation. Dans le cadre de ces travaux, qui porteront principalement sur les traités en vigueur, on examinera la nature des violations éventuelles, leur gravité, leurs conséquences, en termes de sécurité principalement, et on déterminera quelles sont les réactions ou les sanctions les plus appropriées. On formulera également des suggestions et des propositions pour l'application et le respect des traités de désarmement.

C. Aspects économiques du désarmement

36. Au paragraphe 7 de sa résolution 45/62 G, l'Assemblée générale a demandé à l'Institut "d'élaborer avec l'assistance d'experts indépendants un rapport de recherche sur les aspects économiques du désarmement" qui lui sera présenté par l'intermédiaire du Secrétaire général lors de sa quarante-septième session. Le projet a démarré en 1991 avec la participation d'un consultant et d'un groupe de huit experts; le financement est assuré par le budget ordinaire de l'Organisation et des contributions volontaires.

37. Il est nécessaire d'analyser les incidences économiques du désarmement et, à cet égard, de considérer diverses questions : Quelles en seraient les conséquences pour les dépenses militaires? Quel serait le coût de l'application des mesures de vérification des accords de désarmement

envisagés? Quelles seraient les incidences sur l'industrie civile et militaire? Quelle part du budget national et de l'économie nationale consacrée à des fins militaires pourrait être affectée à d'autres activités et lesquelles? Quelles seraient les conséquences pour le commerce international, en particulier le transfert de technologies secrètes? Quelles seraient les incidences sur le développement de certains Etats, notamment les pays en développement?

38. Trois niveaux économiques différents sont considérés : le coût du désarmement au niveau micro-économique de l'entreprise et de l'industrie en termes d'emploi et de recherche-développement au niveau macro-économique de la région et du pays en termes de chômage, d'inflation et de balance des paiements, et au niveau international en termes de courants commerciaux, de mouvements des capitaux et d'aide au développement.

39. Pour répondre à ces questions, on peut construire différents modèles à partir d'hypothèses de travail diverses. Les perspectives à court, à moyen et à long terme sont envisagées dans ce contexte et l'analyse s'attachera en particulier aux périodes de transition. Il sera également indispensable d'établir une comparaison entre les Etats disposant d'industries d'armements d'importance et de types différents, ayant atteint des degrés de développement divers et fonctionnant selon des systèmes socio-économiques différents. Dans ce dernier cas, l'analyse s'attardera sur les systèmes économiques qui, au moment où aura lieu le désarmement, traverseront une phase transitoire. Le rapport sera disponible lors de la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

D. La vérification et le désarmement

40. Le projet de recherche sur les organisations internationales, la surveillance et la vérification dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale se poursuivra. Le rapport envisagé examinera les divers types d'organisations internationales existantes ou proposées, qu'elles soient de nature bilatérale, régionale, mondiale, unifonctionnelle, multifonctionnelle ou omnifonctionnelle. Le rapport fera également le point des propositions concernant des gouvernements et des milieux universitaires.

E. Armes chimiques

41. Etant donné l'importance que la communauté internationale attache à la question des armes chimiques, l'UNIDIR poursuit ses activités de recherche dans ce domaine. On s'efforcera en particulier de déterminer s'il y a interdépendance des Etats dans le domaine des armements et du désarmement chimiques et si elle est une condition de la coopération internationale dans ce contexte. Le projet identifiera en outre les facteurs favorisant ou entravant le désarmement chimique et offrira un cadre pour l'examen des questions et des propositions qui se feront jour ultérieurement.

F. Doctrines stratégiques

42. A la suite de la transformation des relations Est-Ouest, des mutations politiques survenues en Europe et de la signature de nouveaux accords de désarmement, on a assisté à une révision radicale des doctrines stratégiques établies qui reposaient sur des perceptions dépassées. Afin de soumettre à une analyse rigoureuse les nouvelles conceptions qui se font jour, d'étudier la possibilité d'en faire des doctrines stratégiques de nature à renforcer la sécurité commune et de donner une portée mondiale au débat, l'Institut organisera un colloque qui réunira des dirigeants, des experts militaires, des diplomates et des universitaires de différents pays. Les actes du colloque seront publiés.

G. Questions intéressant la sécurité internationale

43. Deux activités seront réalisées au titre de ce sous-programme :

a) La sécurité des petits Etats : on a reconnu le caractère très particulier des problèmes de sécurité que connaissent les petits Etats faiblement peuplés. On examinera donc les points vulnérables de ces petits Etats, dans le but de mettre au point des conceptions de la sécurité qui répondent à leurs besoins. Les travaux consisteront en études comparatives, étant entendu que l'on commencera par définir et classer les petits Etats et les menaces posées à leur sécurité;

b) La sécurité européenne dans les années 90 : nouveaux défis et perspectives : il semble qu'en matière de sécurité un processus paneuropéen se soit engagé en Europe, notamment après la signature, en novembre 1990, du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et de la Charte de Paris. Cela étant, on voit actuellement surgir de nouveaux défis. Le projet a pour but d'évaluer les perspectives en matière de sécurité européenne, d'analyser les différents types de problèmes qui se posent en matière de sécurité, d'examiner les moyens dont disposent les pays européens pour les résoudre, aussi bien à l'échelon national que multinational et international, et d'avancer des idées et des propositions pour l'utilisation, le renforcement ou l'amélioration des mécanismes existants.

H. Désarmement : problèmes relatifs à l'espace

44. Dans le cadre de ce projet, on procédera à une analyse approfondie des incidences que l'accès aux techniques spatiales à usage militaire peut avoir sur la limitation des armements et le désarmement dans le contexte des mesures visant à améliorer la sécurité internationale. Les travaux seront axés sur trois aspects distincts mais importants des questions relatives à l'espace, à savoir la diffusion de la technique des lanceurs, l'accès à des satellites de reconnaissance et de navigation et à d'autres applications spatiales de soutien aux activités militaires, et la mise au point d'armes spatiales. On étudiera également la possibilité d'instituer de nouveaux principes juridiques

et de nouveaux arrangements institutionnels de nature à renforcer la sécurité internationale, par exemple, en donnant aux activités de contrôle et de vérification un rôle stabilisateur en matière de sécurité.

I. Non-prolifération des technologies militaires

45. On étudiera des mécanismes tels que le contrôle des exportations, les régimes de non-prolifération et l'élaboration de directives à l'intention des fournisseurs, ainsi que la possibilité de parvenir à des accords multilatéraux, qui auraient un caractère plus contraignant. Ce nouveau projet tiendra également compte de la révolution technologique et du développement incontrôlable des flux d'informations, ainsi que des facteurs politiques qui entrent en jeu.

VII. RELATIONS EXTERIEURES

46. L'Institut a continué à maintenir une étroite collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat, assurant de ce fait la complémentarité et la coordination de leurs activités. Il a également continué à coopérer avec d'autres organisations et organismes des Nations Unies s'occupant des questions de désarmement et de sécurité internationale.

47. Plusieurs aspects des activités de l'UNIDIR ont contribué au développement de ses relations avec d'autres instituts de recherche, par exemple le recours à leurs services pour appliquer son programme de recherche et la publication de la Lettre trimestrielle. Le Directeur et le Directeur adjoint ont accepté des invitations à prendre la parole dans des universités et des instituts avec lesquels l'UNIDIR entretient des rapports. Le personnel de l'Institut a également publié dans des revues internationales des articles sur les questions de désarmement. L'UNIDIR a également accueilli un certain nombre de visiteurs représentant des gouvernements, des organisations et des instituts dont certains ont participé à des séminaires organisés à l'intention du personnel de l'Institut. Il continue à coopérer avec l'Institut international de recherches sur la paix de Genève pour l'organisation de son cycle annuel de conférences.

VIII. CONCLUSION

48. L'Institut exprime sa gratitude à l'Organisation des Nations Unies à New York et à l'Office des Nations Unies à Genève pour l'appui administratif et autre qu'ils lui ont apporté aux termes de l'article IX de son statut.

49. La campagne de collecte de fonds de l'UNIDIR se poursuit avec vigueur notamment auprès des fondations publiques et privées. La meilleure façon d'assurer la stabilité financière de l'Institut consisterait néanmoins à mettre en place un fonds de dotation. Dans ces conditions, il est essentiel que la subvention imputée au budget ordinaire de l'ONU, conformément à l'article VII du statut de l'UNIDIR, soit maintenue. Le caractère mixte du

financement envisagé dans le statut de l'Institut lui garantit son indépendance et son autonomie et un apport de fonds plus soutenu et plus régulier lui permettra de poursuivre son expansion.

50. L'Institut continue de s'acquitter du mandat que lui confère son statut.

Note

a/ Pour les précédents rapports sur les activités de l'Institut, voir A/38/475, annexe; A/39/553, annexe, A/40/725, annexe; A/41/676, annexe; A/42/607, annexe; A/43/687, annexe; A/44/421, annexe; A/45/392, annexe et A/46/334, annexe.

ANNEXE II

Rapport du Conseil consultatif pour les questions de
désarmement en sa qualité de Conseil d'administration
de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur
le désarmement

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE SUR LE DESARMEMENT	1 - 4	19
II. PROJET DE BUDGET ANNUEL POUR 1993	5 - 10	20
III. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1993	11 - 12	22
IV. NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR	13 - 17	25

I. RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES
POUR LA RECHERCHE SUR LE DESARMEMENT

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 i) de l'article IV du statut de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, le Directeur a rendu compte au Conseil des activités de l'Institut et de l'exécution de son programme de travail.

2. Le Conseil a approuvé le rapport que le Directeur devait présenter à l'Assemblée générale (voir annexe I du présent document). Le Conseil a pris note du fait que le Directeur souhaitait reprendre ses fonctions auprès du service diplomatique de Sri Lanka, et il a tenu à féliciter celui-ci pour la compétence remarquable, le grand bon sens et l'extrême dévouement dont il avait fait montre pendant les cinq années au cours desquelles il avait conduit les travaux de l'Institut. Le Conseil a également été unanime pour estimer que la compétence et le sérieux avec lesquels l'UNIDIR avait été dirigé avaient contribué à asseoir la réputation de cet établissement dans les milieux de la recherche internationale consacrée aux questions de désarmement. Le Conseil a également tenu à rendre hommage au haut niveau de professionnalisme et au grand dévouement dont faisait preuve le personnel de l'UNIDIR.

3. Les membres du Conseil se sont en particulier déclarés extrêmement satisfaits des efforts intenses qui avaient été déployés par le Directeur en vue de lever des fonds et qui avaient permis de multiplier par deux le montant des contributions en monnaie convertible et d'élargir la base financière de l'Institut, lequel a bénéficié, pendant la période considérée, de l'appui financier de 16 nouveaux gouvernements et de 3 nouveaux organismes privés, ce qui porte le nombre de donateurs de 6 à 24. Constatant dans le même temps qu'il devenait de plus en plus difficile de garantir la viabilité financière de l'UNIDIR, le Conseil a estimé que l'Institut avait encore besoin, pour maintenir son indépendance, de la subvention annuelle inscrite au budget ordinaire de l'ONU.

4. Le Conseil s'est déclaré vivement préoccupé par la teneur d'un rapport de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) contenu dans une note datée du 30 septembre 1991 (A/46/482) que le Secrétaire général avait adressée à l'Assemblée générale, et il s'est notamment inquiété des incidences que les propositions figurant dans ce rapport risquaient d'avoir sur le statut de l'UNIDIR. Le Conseil tient à affirmer qu'il est vivement opposé à toute proposition susceptible de remettre en cause le statut actuel d'institut de recherche autonome de l'UNIDIR. Il considère que l'UNIDIR qui a son propre champ de compétence et jouit maintenant du respect et de l'appui de larges secteurs de la communauté internationale, risque, si l'on tente de le faire fusionner avec d'autres établissements, de ne plus pouvoir obtenir tous les fonds dont il a besoin pour ses projets et de perdre une partie de son efficacité.

II. PROJET DE BUDGET ANNUEL POUR 1993

5. Le Conseil a examiné le projet de budget pour l'année 1993. Il était saisi du projet de programme de travail et du projet de budget, ainsi que des observations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

6. Le Conseil a été informé qu'au 29 mai 1992, le montant estimatif des contributions volontaires que l'Institut était assuré de recevoir pour l'année 1993 s'établissait comme suit :

<u>Donateurs</u>	<u>Contributions</u>	<u>Montant en monnaie locale</u>	<u>Montant en dollars E.-U.</u>
A. Gouvernements :			
1. Contributions versées			
Espagne	Versées		19 400
Grèce	Versées		7 000
Jamaïque*	Versées		500
Myanmar	Versées		1 500
Sri Lanka	Versées		3 000
			31 400
2. Contributions annoncées (432 400 dollars E.-U.)			
Chine	Annoncées		10 000
France	Annoncées		302 500
Norvège	Annoncées		50 000
Nouvelle-Zélande	Annoncées	7 500**\$NZ	4 100
Suisse	Annoncées	100 000**FS	65 800
			463 800
B. Donations privées :			
Fondation Ford	Annoncées		74 000
United States Institute of Peace*	Annoncées		30 000
			104 000
Total, contributions volontaires annoncées ou versées pour 1993			567 800

(Voir notes page suivante)

/...

(Notes du tableau)

* Nouveau donateur.

** Sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en mai 1992 (1,82 dollar néo-zélandais = 1 dollar E.-U. et 1,52 franc suisse = 1 dollar E.-U.).

7. Le Conseil a noté que l'Assemblée générale avait approuvé, dans sa résolution 46/185 C (sect. V, par. 1), une dépense non renouvelable de 440 000 dollars représentant le montant de la subvention qui serait versée par l'ONU à l'Institut pour l'exercice 1992-1993. L'objet de cette subvention est défini au paragraphe 2 de l'article 7 du statut de l'Institut qui est ainsi conçu :

"Une subvention visant à couvrir les dépenses relatives au Directeur et au personnel de l'Institut peut être imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Le montant effectif de toute subvention ... peut être inférieur au montant équivalant à la moitié des recettes que l'Institut est sûr de recevoir sous forme de contributions volontaires pour l'année pour laquelle la subvention est demandée, et ne doit pas dépasser ce montant."

8. Conformément à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) tendant à ce qu'une demande officielle de subvention pour 1993 soit présentée à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session, bien que le principe d'une telle subvention ait déjà été approuvé par cette même assemblée, le Conseil souhaite recommander qu'une subvention de 220 000 dollars soit imputée sur le budget ordinaire de l'ONU pour 1993. Cette somme, qui est la même depuis 1990, représente un peu plus de 51 % des dépenses de personnel prévues et est inférieure de 64 000 dollars au plafond de 284 000 dollars déterminé conformément au statut.

9. Sous réserve que l'Assemblée générale approuve la subvention proposée, le montant total des recettes de l'UNITAR pour 1993 devrait s'élever à 946 300 dollars, chiffre qui comprend le montant estimatif du solde du Fonds au 31 décembre 1992, soit 122 500 dollars.

10. Le montant total des ressources nécessaires pour couvrir les dépenses prévues en 1993 (en monnaie convertible) s'établit comme suit :

/...

Dépenses 1993
Montant estimatif
 (Dollars E.-U.)

A. Dépenses de programme et d'administration directes

Personnel temporaire pour les réunions	-
Honoraires et frais de voyage des consultants	94 100
Groupes spéciaux d'experts	50 000
Traitements et dépenses communes de personnel	428 300
Contrats de prestation de services individuels	148 800
Programmes de bourses (allocations)	30 000
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	29 500
Frais de voyage des boursiers	8 000
Travaux contractuels d'imprimerie et de reliure	10 000
Location et entretien du matériel	3 500
Fournitures et accessoires	4 300
Achat de matériel de bureau	15 000
Total partiel A	821 500

B. Dépenses d'appui aux programmes

(5 % du total A, déduction faite du montant de la subvention de l'ONU et des dépenses en monnaie non convertible)	30 100

Montant estimatif total des dépenses

(A + B)	851 600

C. Réserve opérationnelle

(15 % du total de A et de B, déduction faite du montant de la subvention de l'ONU et des dépenses en monnaie non convertible)	94 700

TOTAL GENERAL A + B + C	946 300

III. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1993

11. A sa vingt-troisième session, le Conseil a approuvé le programme de travail ci-après :

a) Sous-programme 1 : Conceptions nationales de la sécurité. Il s'agit d'un projet continu consistant en une série d'études sur les conceptions nationales de la sécurité, notamment les conceptions nationales du désarmement;

/...

b) Sous-programme 2 : Programme de bourses de l'Institut. Le programme de bourses de courte durée octroyées à des chercheurs de pays en développement sera poursuivi. L'Institut envisage d'attribuer trois bourses en 1993;

c) Sous-programme 3 : Base de données informatisée pour l'information et la documentation. Le logiciel spécial mis au point par l'Institut en 1990 pour gérer une base de données telle que la sienne est régulièrement amélioré et étoffé. La base de données sera progressivement élargie de façon à couvrir certains des principaux thèmes concernant la limitation des armements et le désarmement. On commencera par la vérification des accords de limitation des armements et de désarmement, afin de faciliter l'exécution du programme de recherche de l'Institut dans ce domaine;

d) Sous-programme 4 : Poursuite et développement de la coopération avec et entre les instituts de recherche. Ce sous-programme comportera deux activités :

- i) L'Institut continuera de publier sa lettre trimestrielle, pour établir, développer et institutionnaliser les contacts avec les instituts de recherche et les experts, tout en permettant aux Etats Membres, notamment aux pays en développement, d'accéder plus facilement à l'information sur le désarmement;
- ii) Afin de promouvoir la coopération entre les instituts de recherche, l'Institut prévoit d'organiser une quatrième conférence régionale, qui s'adressera aux instituts de recherche du Moyen-Orient. La conférence portera sur les concepts de sécurité et de désarmement dans la région, fera le point de l'état de la recherche dans la région et examinera les moyens de renforcer la coopération entre les instituts de recherche. Y participeront des chercheurs, des experts et des universitaires de différents pays du Moyen-Orient ainsi qu'un petit nombre de spécialistes extérieurs à la région. Les documents présentés à la conférence et un résumé des débats seront publiés.

e) Sous-programme 5 : La vérification dans le désarmement. Ce sous-programme comportera deux activités :

- i) Le projet de recherche consacré aux organisations internationales de vérification spécialisées dans le désarmement et la sécurité internationale sera poursuivi. Le rapport prévu étudiera les divers types d'organisations existantes ou proposées, qu'elles soient de nature bilatérale, régionale, mondiale, unifonctionnelle, multifonctionnelle ou omnifonctionnelle. Le rapport fera également le point des propositions formulées tant par les gouvernements que par les universitaires;
- ii) Un nouveau projet intitulé "systèmes avancés de poursuite sol-espace : moyens techniques et incidences économiques" doit compléter les rapports de recherche de l'UNIDIR consacrés à la

technologie de pointe utilisée à des fins de surveillance et de vérification. Ce projet devrait permettre de procéder à une évaluation technique des systèmes actuels et futurs de poursuite sol-espace. Il prendra en compte les propositions avancées lors de différentes rencontres internationales et offrira une analyse à jour des incidences techniques et financières que l'utilisation de systèmes de poursuite basés au sol pourrait avoir sur la gestion des crises et sur la surveillance et la vérification des accords relatifs à l'espace extra-atmosphérique.

f) Sous-programme 6 : Questions intéressant le droit international, le désarmement et la sécurité. Ce projet traite des problèmes que posent le respect et l'application des traités de désarmement. Il constitue une suite logique aux travaux de l'UNIDIR en matière de vérification. Il étudiera les cas où il pourrait être établi que les clauses d'un traité n'ont pas été respectées et analysera les options qui s'offrent aux parties en pareille situation. Dans le cadre de ces travaux, on examinera la nature des violations éventuelles, leur gravité, leurs conséquences, en termes de sécurité principalement, et on déterminera quelles sont les réactions ou les sanctions les plus appropriées. On formulera également des suggestions et des propositions pour l'application et le respect des traités de désarmement.

g) Sous-programme 7 : Questions intéressant la sécurité internationale. Deux activités sont prévues dans le cadre de ce sous-programme :

- i) On a reconnu le caractère très particulier des problèmes de sécurité que connaissent les petits Etats faiblement peuplés. On examinera donc les points vulnérables de ces petits Etats, dans le but de mettre au point des conceptions de la sécurité qui répondent à leurs besoins. Les travaux consisteront en études comparatives, étant entendu que l'on commencera par définir et classer les petits Etats et les menaces posées à leur sécurité;
- ii) On voit actuellement surgir de nouveaux défis pour ce qui est de la sécurité en Europe. Le projet a pour but d'évaluer les perspectives en matière de sécurité européenne, d'analyser les différents types de problèmes qui se posent en matière de sécurité, d'examiner les moyens dont disposent les pays européens pour les résoudre, aussi bien à l'échelon national, que multilateral et international, et d'avancer des idées et des propositions pour l'utilisation, le renforcement ou l'amélioration des mécanismes existants.

h) Sous programme 8 : Désarmement : problèmes relatifs à l'espace. On procédera à une analyse approfondie des incidences que l'accès aux techniques spatiales à usage militaire peut avoir sur la limitation des armements et le désarmement dans le contexte des mesures visant à améliorer la sécurité internationale. Les travaux seront axés sur trois aspects distincts mais importants des questions relatives à l'espace, à savoir la diffusion de la technique des lanceurs, l'accès à des satellites de reconnaissance et de

navigation et à d'autres applications spatiales de soutien aux activités militaires, et la mise au point d'armes spatiales. On étudiera également la possibilité d'instituer de nouveaux principes juridiques et de nouveaux arrangements institutionnels de nature à renforcer la sécurité internationale, par exemple, en donnant aux activités de contrôle et de vérification un rôle stabilisateur en matière de sécurité.

i) Sous-programme 9 : Non-prolifération des technologies militaires.

On étudiera des mécanismes tels que le contrôle des exportations, les régimes de non-prolifération et l'élaboration de directives à l'intention des fournisseurs, ainsi que la possibilité de parvenir à des accords multilatéraux, qui auraient un caractère plus contraignant. Ce nouveau projet tiendra également compte de la révolution technologique et du développement incontrôlable des flux d'informations, ainsi que des facteurs politiques qui entrent en jeu.

12. Le Conseil a recommandé que, lors de l'élaboration du programme de travail devant être soumis au Conseil pour examen, le nouveau Directeur de l'UNIDIR s'efforce, dans la mesure du possible, d'adapter le programme aux circonstances du moment en le faisant coller davantage à la situation qui prévaut actuellement dans les domaines de la sécurité, de la limitation des armements et du désarmement et qui résulte des profonds bouleversements récemment intervenus au plan des relations internationales.

IV. NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR

13. Comme le Conseil d'administration l'avait noté à sa session de 1991, le Directeur de l'UNIDIR avait exprimé le souhait de quitter l'Institut à la fin du mois de juin 1992 pour reprendre ses fonctions auprès du Service diplomatique de Sri Lanka a/.

14. Le paragraphe 1 de l'article IV du statut de l'Institut dispose ce qui suit :

"Le Directeur est nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, après consultation du Conseil."

15. En conséquence, il a été demandé au Conseil d'examiner, à sa trente-troisième session, la question de la nomination d'un nouveau Directeur de l'UNIDIR. A cet égard, et pour faciliter le processus de nomination, le Président a suggéré que des consultations officieuses se tiennent avant que le Conseil ne se réunisse à huis clos. Il a demandé à quatre membres du Conseil, à savoir au Ministre Martin Chungong Ayafor, à l'Ambassadeur Marcos Castrioto de Azambuja, et à MM. J. Soedjati Djiwandono et Joseph S. Nye Jr, de "coordonner" ces consultations.

16. Le Conseil a ensuite examiné, à huis clos, les candidatures des quatre personnes dont les curriculum vitae avaient été reçus et distribués à l'avance à ses membres. Le Conseil a estimé que le très haut niveau des candidats

A/47/345
Français
Page 26

témoignait de la réputation d'excellence dont jouissait l'UNIDIR au sein de la communauté internationale.

17. Le Conseil est convenu que les résultats des consultations qu'il tiendrait pendant la session exécutive seraient communiqués au Secrétaire général dans une lettre personnelle du Président.

Note

a/ A/46/334, annexe II, par. 11.
